



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 21 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi vingt-et-un mars à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL	abs	Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	abs
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUS	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	abs	Corinne TREBOSC	X
Françoise MARANDET	X	Virginie LAVALETTE	X	Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Françoise SCHEEPERS – Jean-Luc REBY

Approbation du compte-rendu de la réunion ordinaire du 16 janvier 2014

Acceptation du compte-rendu.

Point n° 1 : Elections municipales et communautaires

Monsieur le Maire donne la parole aux agents administratifs, JL REBY et F. SCHEEPERS au sujet de la réforme électorale et de la tenue du bureau de vote lors des élections du 23 mars 2014. Chaque membre est informé des nouvelles dispositions qui incombent aux communes de plus de 1000 habitants, notamment l'obligation de présenter une pièce d'identité. Monsieur le Maire établit ensuite le planning du bureau de vote selon la disponibilité des élus.

Point n° 2 : Travaux en cours

Travaux terminés – Les travaux de la maison louée à Madame Neveu, rue des fossés, sont achevés. Depuis août 2013, de gros travaux de remise en état et de mise aux normes ont été réalisés par l'entreprise Servo pour la couverture, l'entreprise Paulhiac pour la plomberie et l'entreprise Maridet pour l'électricité. Les travaux d'isolation, de plâtre et de peinture ont été réalisés par l'équipe technique de la commune.

Travaux en cours – La réfection de la toiture du foyer est presque terminée par l'entreprise Bilbeau. Au-delà des problèmes d'absence d'étanchéité de la toiture, M. Bilbeau a signalé une fragilité de plusieurs fermes-de-toit. Le plafond risquait de s'effondrer à tout moment. Face à ce danger, l'ensemble du conseil se réjouit d'avoir décidé de faire intervenir, prioritairement, une entreprise de couverture. Par ailleurs, pour renforcer l'isolation du foyer, la commission travaux a opté par la projection de mousse au-dessus de la cuisine.

Remparts – L'agent chargé des espaces verts a terminé de semer la pelouse. Les arbres ont été arrachés, la place est nette pour mettre en valeur les remparts. Les peupliers ont été vendus à 30 € le m³ parce qu'il s'agissait de l'essence « rustica » qui est recherchée. Les peupliers au lieu-dit « moulin de la Rivière » ne sont pas issus de la même essence et ne sont pas vendables. Monsieur le Maire propose de les faire abattre par toutes personnes qui seraient intéressées.

Point n° 3 : Voirie

La commission voirie s'est réunie dans les bureaux de la communauté de communes. Elle propose deux solutions pour effectuer les travaux de restauration des routes, avec ou sans emprunt. Le budget communautaire alloué pour ce poste est d'environ 500 000 € pour les 16 communes. Les travaux à effectuer sur Ainay ont été décidés par la commission des chemins et sont les suivants : Les alouettes – Virage de Pontcharrault – Les Bergeries – Route de Bessais (qui rejoint Isle-et-Bardais) – route de Charnoux. Il a été décidé que la somme serait reconduite sans emprunt.

Questions diverses

Sécurité Routière – La réunion du 21 janvier a permis de réunir les services de la sécurité routière du Conseil Général, de l'UTT et de la gendarmerie nationale. Il a été décidé de remettre en fonction des boîtes de comptage kilométrique sur le territoire d'Ainay-le-Château, cela permettra de vérifier la densité du trafic et les vitesses des usagers. Par ailleurs, une réflexion a été menée sur les mesures qui réduiraient la vitesse et l'interdiction de circuler des poids lourds. La gendarmerie préconise des rehaussements de chaussées, appelés familièrement « gendarmes couchés » avec signalétique adaptée à 30 km/h.

École – Lors de la dernière commission École tenue dans les bureaux de la Communauté de Communes, Madame TRÉBOSC informe l'assemblée que le budget école a été voté. Il a été décidé de tenir compte de l'accessibilité qui sera obligatoire à compter de 2019. Quant à la dépense liée à la modification des rythmes scolaires, elle représente la somme de 150 € par enfants.

Loyer des immeubles à réviser – Madame MÉRY demande si la prochaine commission de la Gestion du locatif révisera le loyer de la maison nouvellement mise aux normes. Monsieur le Maire en prend note.

Lotissement des récollets – Madame MÉRY demande à ce que les gravillons soient balayés dans l'impasse des Récollets. Monsieur le Maire informe que cela est prévu et sera fait tout prochainement.

Culture – Monsieur AUDOUIN informe que la conférence sur la Médecine, saints guérisseurs et miracles en Berry, à l'initiative de Nathalie PASQUIER, a remporté un vif succès, dimanche 16 mars à Saint-Roch. Une centaine de participants ont attentivement suivi les propos du conférencier Olivier Trotignon.

Signalétique – Dans le bourg, de vieux panneaux subsistent, ils seront prochainement recensés et retirés pour être remplacés.

Assurances – La SMACL et la MACIF ont envoyé des chèques de dédommagements sur des sinistres survenus en 2013 : 3498,27 € (incendie du 5 juin) – 314,27 € (sinistre sur tondeuse) – 2251 € (sinistre du 11 juillet).

Indemnité au Comptable – L'indemnité 2013 versé au comptable s'élève à 507,83 €.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.

**Le prochain conseil municipal sera fixé
selon le calendrier électoral.**